

Motion 2565

pour une augmentation des places d'accueil pour les personnes victimes de violence domestique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les chiffres alarmants concernant les **17 024** infractions attribuées à la violence domestique recensées en Suisse en 2017, notamment **84** cas de lésions corporelles graves, ainsi que **53** tentatives d'homicide et **21** homicides ;
- que les violences domestiques représentent près de 3% de l'ensemble des infractions commises dans le canton en 2017 et que le nombre de signalements relatifs à ce type de violence a encore augmenté en 2018, atteignant le plus haut taux enregistré depuis 2009 ;
- que pour 82% des victimes directes majeures, les violences se sont déroulées dans un contexte conjugal ;
- que les femmes restent les premières victimes de la violence conjugale (89% des victimes), demeurant pour elles la première cause d'homicide dans notre pays ;
- que chaque femme battue doit quitter le domicile conjugal sans craindre pour sa sécurité physique et matérielle ;
- que la surcharge actuelle des refuges pour les personnes victimes de violence domestique et leurs enfants a mené au refus de 487 demandes de protection en 2018, sur un total de 1771 en Suisse,

invite le Conseil d'Etat

- à augmenter dans les meilleurs délais le nombre de places d'accueil d'urgence pour les personnes victimes de violence domestique, garantissant notamment leur sécurité et un soutien socio-éducatif ;
- à offrir une suite à l'urgence en développant des places de type « suite et relais » et des effectifs pour les personnes victimes de violence domestique ;

- à prévoir au sein des structures d'accueil des crèches ou des systèmes de garde, permettant aux personnes victimes de violence domestique de se reconstruire en sachant leurs enfants en sécurité ;
- à explorer la mise en place d'une unité mobile permettant d'intervenir auprès des victimes de violence domestique dans les lieux d'accueil autres que les foyers reconnus ainsi que de faire de la prévention à leur domicile.